Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association

Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 28 (1956)

Heft: 6

Artikel: Politique sociale suisse

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-124545

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

notre pays où la culture artistique a été pendant trop longtemps reléguée au dernier plan, il faut se féliciter de ce que nos enfants puissent ainsi prendre contact avec les fresques, les céramiques, les sculptures d'artistes qui ont su mettre leur art au service de l'enfance. Celle-ci entre ainsi de plain-pied dans le secret des œuvres de nos contemporains: un Pierre Blanc, un Estoppey, un Lienhard, un Domenjoz par exemple.

Dans le groupe cité plus haut, on remarque, dans le corridor de l'école enfantine, une peinture murale exécutée à partir de dessins d'enfants et où maisons, arbres, véhicules divers, jouets aux coloris vifs dansent la sarabande. L'enfant et l'artiste ont collaboré à cette création originale, fraîche, et d'expression spontanée.

Ant. Berthoud.

POLITIQUE SOCIALE SUISSE

Le tableau de la politique sociale telle qu'elle s'inscrit dans le cadre de la vie économique de notre pays, a été brossé par M. Jean Möri l'an passé à l'occasion du LXXV^e anniversaire de l'Union syndicale suisse.

En matière d'assurances sociales, la situation se pré-

sente comme suit:

« Depuis 1911, la loi fédérale sur l'assurance en cas de maladie et d'accidents permet de subventionner, d'une part, les innombrables caisses de maladie de tous genres, dont les bienfaits s'étendaient sur 3,3 millions d'assurés en 1952, pour 360 000 en 1914. Le simple fait qu'en 1952 l'ensemble de ces caisses a versé 290 millions de francs en prestations diverses, pour 7,5 millions en 1914, montre l'extraordinaire développement de cette institution sociale. Si l'on considère que les subventions des pouvoirs publics constituent seulement le 15 % de l'ensemble des prestations, il faut admettre que cette branche mutuelle est bien introduite en Suisse.

» ... Quant à l'assurance obligatoire contre les accidents dans l'industrie et les activités dangereuses, l'administration en est confiée à la Caisse nationale, à Lucerne. Comme on sait, les primes sont versées par les employeurs pour les accidents professionnels, par les assurés pour les accidents non professionnels. En 1953, les prestations d'assurance se sont élevées à 667 465 796 fr. 75 pour les accidents professionnels, à 287 513 545 fr. 46 pour les accidents non professionnels. De plus, 1 million 675 023 fr. 37 figurent dans le compte des frais géné-

raux pour la prévention des accidents.



FABRIQUE DE VERNIS - COULEURS ET ENCRES D'IMPRIMERIE

CHATELAINE - GENEVE Tél. (022) 33 42 60

Protection des charpentes contre Vers du bois - Fourmis - Champignons



GUGGISBERG Conservation du bois LAUSANNE 1 Rue Ancienne-Douane - Tél. 021 / 23 68 71

BANQUE CANTONALE VAUDOISE

Etablissement fondé en 1845



Etudie toute affaire immobilière, construction, transformation, rénovation et accorde des crédits moyennant garanties.

40 agences, sous-agences et bureaux dans le canton où les conditions applicables sont les mêmes qu'au siège central.

» L'assurance chômage, dans l'année de haute conjoncture 1953, a tout de même versé 19 millions de francs en prestations diverses. Elle fait l'objet d'une loi fédérale du 22 juin 1951, dont les mérites essentiels sont d'avoir supprimé le chômage partiel, augmenté le maximum du salaire assuré, prolongé la durée des secours et consacré la compensation entre les caisses.

» Mentionnons aussi la législation fédérale permettant d'allouer des allocations aux militaires pour perte de gain, des allocations aux travailleurs agricoles de la montagne. Terminons-en avec notre système encore incomplet de sécurité sociale par la loi fédérale d'assurance vieillesse et survivants, dont les prestations globales, en 1953, atteignent 122 982 001 francs.»

(D'après « Revue syndicale suisse ».)

Tous combustibles

Bois - Charbons

toutes qualités, aux meilleures conditions

Société coopérative de consommation

de Lausanne et environs

9, avenue de Beaulieu

Renseignements à notre service des combustibles - Tél. 24 47 61

INFORMATIONS

Logements achevés en 1954 (Europe)

par millier d'habitants

Norvège	10,5	Grèce	5,6
Allemagne occidentale		Danemark	
Turquie		Belgique	5,1
Suède		France	
Suisse	7,4	Irlande	3,6
Finlande	7,4	Italie	3,6
Angleterre	6,9	Hongrie	3,1
Pays-Bas		Yougoslavie	2,6
Pologne		Espagne	2,3
Autriche	5,9	Roumanie	
URSS	5,9	Allemagne orientale	2,3
		Tchécoglovaquie	2.2

(Extrait de Politique du logement dans les pays d'Europe et Evolution de la situation en matière de logement en 1954, publié par les Nations

La « Cité radieuse » de Rezé

La « Cité radieuse » de Rezé-les-Nantes, qui vient d'être inaugurée, La «Cite radieuse» de Reze-les-Nantes, qui vient d'etre mauguree, compte 294 logements. Celle de Marseille en a 328. Une troisième «cité» de 350 logements s'élèvera à Briey (Meurthe-et-Moselle). M. Le Corbusier a exprimé l'espoir de pouvoir construire chaque année un immeuble semblable dans chaque grande ville.

L'organisme constructeur est la Société coopérative d'H.L.M. « La Maison familiale » de Nantes. Un apport a été demandé à tous les locations qui en cas de départ pouvant reviende leure actions.

taires qui, en cas de départ, pourront revendre leurs actions.

Par exception aux principes qui ont inspiré la première « unité d'habitation », les services communs de la cité de Rezé ne comportent aucun commerce et se réduisent à une école maternelle municipale sur le toit-terrasse, à un lavoir, à un bureau de poste auxiliaire avec kiosque à journaux et bureau de tabac. La population prévue pour l'immeuble est d'environ 1400 habitants, et les logements sont de une à six pièces, allant d'une superficie de 25,80 m² à 111,75 m².

(D'après C.I.L.)

Maison de plastic

Dans le cadre de l'Exposition de l'habitation, au Salon des arts ménagers, qui s'est tenue dernièrement à Paris, une réalisation a été

spécialement remarquée.
Il s'agit de la maison 100% plastique. Elle se présente comme une rotonde jaune, grise, blanche et transparente, de huit mètres de diamètre, avec un toit bleu. Sous ce toit, une salle de séjour, un « coin de repas », une cuisine et les blocs sanitaires. Accrochées à ses flancs, trois chambres : celle des parents, celle de l'aîné et celle des deux cadets. Car la maison est prévue pour pouvoir s'agrandir avec la famille et déployer autour de son centre un éventail de chambres pouvant être ajoutées à volonté. Mille autres innovations, astuces, originalités, pour l'aménagement, le chauffage et l'éclairage vont faire de cette maison une grande réalisation vedette de Paris. Le bloc de cuisine et tous les éléments de sa salle de bains sont respectivement moulés d'une seule pièce. Pour l'ameublement et les tissus, quatorze variétés de plastic ont été utilisées par le décorateur A. Richard. Ce premier bâtiment en matière plastique ouvre une ère nouvelle

dans le domaine de la préfabrication totale. Les femmes aussi, et surtout, y verront la première maison idéale dont les murs se nettoient en une seconde, que rien ne peut tacher, et où les enfants ne peuvent casser aucune vitre car celles-ci sont également en plastic.

Béton armé translucide

Planchers toutes surcharges, lanterneaux, parois, coupoles, voûtes,

des spécialistes:

AUBERT & PITTELOUD

Quai de Jurigoz

LAUSANNE

Tél. 261542

ÉLECTRICITÉ

LAUSANNE RUE NEUVE 3 TÉLÉPHONE 23 46 97

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

J. GARZETTA

Genève, rue Jacques-Dalphin 10

